



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Participation des Saoudiennes et Iraniennes aux JO 2024

Question écrite n° 237

#### Texte de la question

M. Jacques Maire appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur la situation des femmes dans le monde du sport en Arabie Saoudite et en Iran. Ces dernières font l'objet de discriminations répétées et se voient refuser leur droit d'entrée dans les stades en dépit des injonctions des instances sportives internationales. Il souhaite donc connaître la position de la France sur cette forme de ségrégation sexuelle lors des manifestations sportives, contraires au quatrième principe fondamental de la Charte olympique. Il souhaite, en outre, savoir ce que compte faire la ministre, dans le contexte de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024 et ultérieurement, pour manifester son soutien aux Iraniennes et Saoudiennes victimes de cette discrimination sur le sexe dans le milieu du sport. « La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte » (principes fondamentaux de l'olympisme, article 4). Il lui demande sa position sur cette question.

#### Texte de la réponse

Concernant l'Arabie Saoudite, les personnalités de haut rang saoudiennes ont signifié leur souhait de développer le sport féminin en Arabie Saoudite. Face à l'augmentation des problèmes de santé dans le pays, la question de la pratique du sport par les femmes notamment sur le plan scolaire y est particulièrement d'actualité. La problématique de la pratique féminine du sport en Arabie Saoudite comporte des zones sensibles plus déterminées par les us et coutumes des populations concernées que le caractère religieux qu'il véhicule. De ce fait, en complément de la volonté des dirigeants saoudiens d'ouvrir la pratique du sport aux femmes, de leur donner le droit de conduire, des évolutions de pratiques coutumières sont également attendues. Pour ce qui concerne le sport de haut niveau et plus particulièrement les jeux olympiques, l'Arabie Saoudite a sélectionné 4 athlètes féminines pour les Jeux olympiques (JO) de Rio en 2016, dans leur délégation qui comptait sept hommes. Aux JO de Londres en 2012, deux femmes avaient déjà représenté ce pays. La France pourrait contribuer activement au développement de la pratique sportive féminine dans ce pays, notamment en œuvrant pour la formation des cadres sportifs saoudiens. Un accord franco saoudien dans le domaine du sport est à l'étude en ce sens. Son harmonisation est cependant soumise à la coopération bilatérale des deux gouvernements, tous domaines confondus. Concernant la République Islamique d'Iran, le ministère des sports s'attachera, dans le cadre de projets de coopération dans le champ du sport, à valoriser la pratique sportive féminine et son développement. C'est le cas notamment de la fédération française de lutte (FFL) qui a souhaité engager une coopération sportive avec son homologue iranienne, dont l'axe d'intervention serait le développement de la lutte féminine. Le ministère des sports souhaite encourager et accompagner la FFL dans ce sens.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Maire](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 237

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2017

**Question publiée au JO le :** [25 juillet 2017](#), page 3940

**Réponse publiée au JO le :** [7 novembre 2017](#), page 5437